



VERNOU - LA CELLE SUR SEINE



Note de présentation brève et synthétique

Budget primitif 2026

1. Le Cadre général du budget

L'article L2313.1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet communal :
<https://www.mairie-vernou-celle77.fr/>

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 soumis à l'approbation du Conseil municipal le 19 février 2026, a été bâti selon les orientations validées lors de la commission finances du 29 janvier 2026 :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement
- Engager les projets d'investissement prévus dans le cadre du mandat 2020-2026.

2. LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2025

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le

ID : 077-217704949-20260219-DELIB2026_0007-BF

Le Compte Financier Unique 2025 qui se substitue maintenant au Compte Administratif fait apparaître les résultats suivants :

Résultat de la section de fonctionnement : 932 955,09 € (858 362,32 € en 2024)

Résultat de la section d'investissement : 885 549,85 € (besoin de financement de 586 256,44 € en 2024)

Résultat de l'exercice : 2 482 981,58 € en intégrant les reports de 2024. Résultats de l'exercice précédent 2 867 815,86 € en 2024

Section de fonctionnement

Malgré une petite diminution de nos recettes, le résultat de la section de fonctionnement est plus que satisfaisant.

Les efforts de tous, notamment des différents services de la Commune par la recherche de l'optimisation de toutes nos dépenses, ont contribué à ce résultat.

Section d'investissement

Principaux investissements poursuivis et réalisés :

- La rénovation énergétique du complexe sportif : Coût initial estimé de l'opération, 1 397 k€ TTC. Montant final prévisionnel 1 355 k€ TTC. Subventions notifiées 70% du montant HT des travaux.
- La mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit du gymnase : Coût initial estimé de l'opération, 552 k€ TTC. Montant final prévisionnel 473 k€ TTC. Subvention acquise, 50% du montant HT estimé des travaux.
Ces 2 opérations sont combinées et se déroulent en 2 phases distinctes. La phase 1 est achevée. Enedis « retarde » le raccordement de l'installation photovoltaïque et de ce fait la réception de la phase 2 ne peut pas être prononcée en intégralité.
- Le remplacement de 255 foyers lumineux vétustes : opération réalisée par le SDESM et réceptionné au début 2025. Coût total des travaux 214 265 € TTC. Subvention à percevoir pour clôturer (environ 60% du montant HT des travaux)
- Le remplacement ou la réfection de 25 armoires de commande de l'éclairage public. Réception partielle des travaux le 2/12/2025. Montant total estimé 87 339 € TTC, subvention à percevoir environ 50% du montant HT.
- La sécurisation de l'église Saint Fortuné. Montant total estimé 103 000 €. Contrats engagés : la prolongation de la surveillance et la mise en place d'un pare-gravats. Reprise de l'étanchéité de la façade ouest, remaniement de la toiture de la nef, mise en conformité de la protection contre la foudre à engager.
- Le remplacement des feux tricolores à la Celle : 37 257 € TTC, subvention perçue en 2024 au titre des amendes de Police, 21 000 €.
- La mise en conformité des traversées piétonnes consécutivement à la mise en place des feux tricolores : 32 582 € TTC. Subvention acquise au titre des amendes de Police 20 637,4 €.
- La sécurisation du pont SNCF du boulevard des Grouettes : étanchéité des trottoirs et de la chaussée, mise aux normes et peinture des gardes corps : Montant payé sur fonds propres : 32 582,21 € TTC.
- La mise en place d'un muret de soutènement « en lego » au complexe sportif : montant fournitures, 6 492 € TTC, mise en place par les services techniques

Ainsi, le CFU 2025 fait apparaître les résultats suivants qui sont à affecter sur le budget 2026 :

		Dépenses	Recettes	Résultats
Réalisation de l'exercice 2025	Sect. Fonct ^t	2 999 732,52 €	3 932 687,61 €	932 955,09 €
	Sect. Invest ^t	1 785 893,58 €	2 671 443,43 €	885 549,85 €
Reports des résultats de l'exercice 2024	Sect. Fonct ^t		2 132 349,57 €	2 132 349,57 €
	Sect. Invest ^t	1 467 872,93 €		1 467 872,93 €
Résultats Exercice 2025	Sect. Fonct ^t	2 999 732,52 €	6 065 037,18 €	3 065 304,66 €
	Sect. Invest ^t	3 253 766,51 €	2 671 443,43 €	- 582 323,08 €
Restes à réaliser 2025 à reporter sur 2026	Sect. Fonct ^t			
	Sect. Invest ^t	403 165,98 €	475 797,15 €	72 631,17 €
Résultats Globaux Exercice 2025	Sect. Fonct ^t	2 999 732,52 €	6 065 037,18 €	3 065 304,66 €
	Sect. Invest ^t	3 656 932,49 €	3 147 240,58 €	- 509 691,91 €
		Dépenses	Recettes	
Affectation des résultats sur le budget 2026			2 555 612,75 €	
section de fonctionnement =				
Compte 002 - Recettes	Sect. Fonct ^t		2 555 612,75 €	
section d'investissement =				
Compte 1068 - affectation	Sect. Invest ^t		509 691,91 €	
Compte 001- Déficit 2025	Sect. Invest ^t	582 323,08 €		
Report des Restes à Réaliser	Sect. Invest ^t	403 165,98 €	475 797,15 €	
	total	985 489,06 €	985 489,06 €	

3. Budget Primitif 2026

Le budget primitif total de 2026 est 6 174 932,65 € en section de fonctionnement et de 3 984 162,35 € en section d'investissement.

3.1 La section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **6 174 932,65 €** en intégrant les opérations d'ordre, le virement à la section d'investissement en dépenses et le résultat de fonctionnement reporté en recettes.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 3 904 600,00 € et sont financées par des recettes réelles de fonctionnement d'un montant de 3 619 319,90 €. Cet écart s'explique par l'accroissement prévisionnel des dépenses pour l'entretien des réseaux et des voiries et la prudence de l'estimation de nos dépenses et nos recettes. Il convient de rappeler que près de 30 % des recettes réelles sont fixes et que la plus grande part de nos autres recettes évolue essentiellement selon l'augmentation des bases d'imposition décidée par l'État en fonction de l'inflation.

DEPENSES

Les dépenses générales (chapitre 011) : 1 688 700,00 €

Elles regroupent les achats d'eau, d'électricité, de fournitures et de petits matériels, l'entretien des bâtiments et de la voirie, les primes d'assurance, les honoraires, les cérémonies et les animations.

Les dépenses de personnel (chapitre 012) : 1 850 000,00 €

La masse salariale inclut les rémunérations brutes, la nouvelle bonification indiciaire, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, l'assurance du personnel et la médecine du travail.

L'atténuation de produits (chapitre 014) : 52 500,00 €

Ce chapitre comprend le FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes). Il s'agit d'un fond prélevé sur les communes considérées comme ayant des ressources importantes pour être redistribué aux communes défavorisées. Depuis 2025, la commune est assujettie à un autre prélèvement pour contribuer à la réduction du déficit de l'Etat, le DILICO (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales).

Les charges de gestion courante (chapitre 65) : 239 400,00 €

Il s'agit des indemnités des élus, des frais de scolarité des enfants de la commune fréquentant les écoles publiques des communes voisines, les frais de licences informatiques, les subventions versées aux associations et au CCAS mais également les frais de prestations réalisées par la Communauté de Communes pour l'instruction des permis de construire.

Les charges financières (chapitre 66) : 70 000,00 €,

Ce sont les intérêts des emprunts contractés.

Le virement à la section d'investissement (chapitre 023) : 2 258 286,39 €

C'est un virement de la section de fonctionnement (dépense) à la section d'investissement (recette). Il est généré par l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement. Ce virement constitue l'une des recettes propres de la section d'investissement appelé l'autofinancement.

RECETTES

L'atténuation de charges (chapitre 013) : 20 000,00 €

Ces recettes proviennent des remboursements de salaire par l'assurance maladie du Centre de Gestion en cas d'arrêt maladie des agents.

Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70) : 223 676,90 €

Ces recettes proviennent des redevances d'occupation du domaine public, de la contribution des familles aux dépenses de la prestation périscolaire et de la restauration scolaire.

Les impôts et taxes (chapitre 73) : 2 759 370,00 €

Il s'agit principalement des impôts locaux, de la compensation de la CCMSL et de la taxe sur les pylônes.

Les dotations et participations (chapitre 74) : 576 273,60 €

Les dotations de l'Etat (dotation de solidarité rurale, dotation de compensation des taxes, dotation pour les contrats aidés) dotation du Département et de la CCMSL pour le périscolaire.

Les produits de gestion courante (chapitre 75) : 30 000,00 €

Correspondent aux sommes encaissées au titre des locations (logements communaux et location des salles) et autres produits divers de de gestion courante.

3.2 La section d'Investissement

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à **3 987 162,35 €**.

DEPENSES

Le budget « dépenses d'investissement » de la Commune regroupe toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la Collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux ...

Les principaux travaux envisagés en 2026 :

- la rénovation énergétique de l'école maternelle pour un montant de 914 k€ TTC devrait commencer en juillet 2026 et se terminera pour la rentrée scolaire 2027. Subvention de 35 % du montant HT attribuée par la Région. Nouvelle demande de subvention DSIL déposée.
- Des travaux de voirie dans le cadre du FAC 2026 : Enveloppe de 300 k€ pour la rue de Tournancie et la ruelle de l'Eglise. Les travaux seront engagés dès à la notification de la subvention par le département.
- Adaptation du réseau Eaux Pluviales rue de la Grande Paroisse : enveloppe pour l'engagement d'études préliminaires : 20 k€ TTC
- Réfection de voirie de la rue de la Grande Paroisse : 585,6 k€ TTC
- Réhabilitation du logement d'urgence : 130 k€ TTC
- Enveloppe pour limitation du ruissèlement chemin Saint Fortuné : 80 k€ TTC
- Réfection de la toiture des ateliers : enveloppe 55 k€ TTC

RECETTES :

- **FCTVA (Fonds de Compensation pour la TVA) :**
 Dotation versée aux collectivités territoriales destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire de 16,404% depuis 2015, de la charge de TVA qu'elles supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et sur certaines dépenses de fonctionnement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'elles ne sont pas considérées comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'elles accomplissent en tant qu'autorités publiques.
- **Taxe d'Aménagement :**
 La taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable).
- **Subventions :** de l'Etat, de la Région ou du Département pour les travaux d'investissements
- **Autofinancement :** (virement de la section de fonctionnement),
 La différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement a permis de générer un autofinancement de 2 258 286,39 €

BUDGET PRIMITIF 2026

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		BP 2025	BP 2026	RECETTES		BP 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	1 553 150,00 €	1 688 700,00 €	70	Produits des services	246 000,00 €	223 676,90 €
012	Charge de personnel	1 850 000,00 €	1 850 000,00 €	73	Impôts et taxes	2 728 370,00 €	2 759 370,00 €
014	Atténuation de produits	38 500,00 €	52 500,00 €	74	Dotations et participations	722 807,00 €	576 273,00 €
65	Autres charges de gestion courante	233 600,00 €	239 400,00 €	75	Autres produits de gestion courante	40 000,00 €	30 000,00 €
66	Charges financières	90 000,00 €	70 000,00 €	013	Atténuation de charges	10 000,00 €	20 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	4 000,00 €	4 000,00 €	76	Produits financiers	28 000,00 €	10 000,00 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	- €	- €	77	Produits exceptionnels	- €	- €
	Dépenses réelles de fonctionnement	3 769 250,00 €	3 904 600,00 €		Recettes réelles de fonctionnement	3 775 177,00 €	3 619 319,90 €
042	Dotations aux provisions	9 046,26 €	12 046,26 €	042	Opé. D'ordre de transfert entre Sections	- €	- €
023	Virement à la section d'investissement	2 129 230,31 €	2 258 286,39 €	043	Opé. D'ordre de transfert dans Sections	- €	- €
	Dépenses d'ordre de fonctionnement	2 138 276,57 €	2 270 332,65 €		Recettes d'ordre de fonctionnement	- €	- €
002	Résultat reporté de fonctionnement			002	Résultat reporté de fonctionnement	2 132 349,57 €	2 555 612,75 €
	Dépenses totales de fonctionnement	5 907 526,57 €	6 174 932,65 €		Recettes totales de fonctionnement	5 907 526,57 €	6 174 932,65 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		BP 2025	BP 2026	RECETTES		BP 2025	BP 2026
16	Remb ^t d'emprunts (capital)	420 000,00 €	400 000,00 €	13	Subventions d'investissement	229 900,00 €	560 100,64 €
10	10226 - Taxe d'aménagement	5 000,00 €	1 500,00 €				
20	Immob. incorporelles	21 000,00 €	21 000,00 €	13	Subventions (RàR)	553 175,30 €	475 797,15 €
20	immo. Incorporelles (RàR)			10	FCTVA & TLE	122 528,31 €	171 240,00 €
204	Subventions d'équipement versées	5 000,00 €	1 500,00 €	11	FCTVA & TLE (RàR)		
21	Immob. corporelles	530 500,00 €	423 073,29 €	1068	Affectation du résultat	2 203 339,22 €	509 691,91 €
21	Immo. Corpo (RàR)	30 563,94 €	214 825,78 €	16	Recours à l'emprunt	- €	- €
23	Immobilisations en cours	1 509 204,88 €	2 154 600,00 €	024	Produits des cessions	- €	- €
23	immo en cours (RàR)	1 258 077,65 €	188 340,20 €	024	Produits des cessions (RàR)	- €	- €
020	Dépenses imprévues				Recettes réelles d'investissement	3 108 942,83 €	1 716 829,70 €
	Dépenses réelles d'investissement	3 779 346,47 €	3 404 839,27 €	040	Opé. D'ordre en sections	9 046,26 €	12 046,26 €
040	Opé. D'ordre en sections	- €	- €	041	Opé. Patrimoniales		
041	Opé. Patrimoniales			021	Virt de la sect* de fonct	2 129 230,31 €	2 258 286,39 €
	Dépenses d'ordre d'investissement	- €	- €		Recettes d'ordre d'investissement	2 138 276,57 €	2 270 332,65 €
001	Résultat reporté d'invest.	1 467 872,93 €	582 323,08 €	001	Résultat reporté d'invest.		
	total cumulé des dépenses d'investissement	5 247 219,40 €	3 987 162,35 €		Total cumulé des recettes d'investissement	5 247 219,40 €	3 987 162,35 €

Etat de la Dette :

Situation pluriannuelle de 2026 à 2042, annuité (capital + intérêts) et intérêts :

